

AVIS D'IMPÔT 2024

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes -
TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR
FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE
RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

SAS DESGOURMETS
MEYMES
46220 PRAYSSAC

Vos références

Numéro fiscal : 524783008 00021
Référence de l'avis : 24 46 0031358 26
Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
PO 46 0005629 38
Référence Unique de Mandat (RUM) :
FR46ZZZ005002P046000562938
Identification de l'entreprise redevable : (33)
N° SIRET : 524783008 00021
SAS DESGOURMETS

Département : 46
LOT
Commune : 225
PRAYSSAC
Lieu d'imposition : B237
MEYMES

Numéro de rôle : 092
Numéro d'obligation : CFE2
Établi à la date du : 08/10/2024
Date de mise en recouvrement : 31/10/2024

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 2 192,00 €
MONTANT A PAYER 2 192,00 €
Au plus tard le **16/12/2024**

Vous avez choisi le **PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE**. Le montant à payer sera prélevé le 27/12/2024 sur le compte bancaire FR76 1780 7008 2465 XXXX XXXX XXX. En cas de difficultés, contactez-nous avant le 01/12/2024 sur impots.gouv.fr ou par téléphone au 0 809 401 401*.

Vos contacts

⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** : pour toutes questions sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance au 0 809 401 401* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole)

Et pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiques dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous

⇒ **Sur place** : auprès de votre centre des Finances publiques

SIE DU LOT EQ. IFU ANTENNE CAHORS SIE DU LOT 83 RUE VICTOR HUGO

46000 CAHORS

Tél : 05 65 20 33 10

Accueil exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr, espace « CONTACT ET RDV »

* (Service gratuit + prix de l'appel).

Identification de l'établissement redevable : 524783008 00021

Situation dans une zone d'activités économiques : NON

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (1)

1 - Valeur locative des biens passibles de taxe foncière	5 392	7 - Total des réductions (7)	
2 - Dont la valeur locative des biens concernés par la révision (2)	5 392	8 - Base après réductions (8)	5 392
3 - Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (3)	NON	9 - Imposition sur la base minimum (9)	OUI
4 - Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (4)		10 - Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (10)	<= 500 000
5 - Réduction pour création d'établissement (5)		11 - Temps partiel ou moins de 9 mois/an (11)	NON
6 - Réduction artisans et autres (6)		12 - Base minimum applicable (9)	5 708
Eléments de calcul (12)	Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité (13)
13 - Bases exonérées			
14 - dont à effet sur la CVAE (16)			
15 - Bases nettes		5 708	5 708
16 - Rappel taux d'imposition 2023		30,14 %	
17 - Taux d'imposition 2024		30,14 %	0,76700 %
18 - Cotisation 2024 avant lissage		1 720	44
19 - Cotisation 2024 lissée (17)		1 708	44
20 - Total des cotisations exonérées hors frais de gestion			
21 - Total des cotisations exonérées lissé avec frais de gestion (17)		22 - dont l'exonération a un effet sur la CVAE (16)	
23 - Total des cotisations 2024 lissées de la ligne 19	1 761	24 - Frais de gestion (18)	55
25 - Total de cotisation foncière des entreprises			1 816
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE			
26 - Base d'imposition	2 854	27 - Taux 2024	1,12 %
28 - Cotisation avant lissage		29 - Bases exonérées	1,44 %
30 - Rappel Taux 2023		31 - Cotisation lissée (17)	32
32 - Cotisation exonérée hors frais de gestion		33 - Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)	
34 - Frais de gestion (18)			3
35 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie			35
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA)			
Droit	36 - Base d'imposition	5 708	37 - Base exonérée
additionnel à	38 - Taux 2024	2,86 %	39 - Rappel taux 2023
la CFE	40 - Cotisation avant lissage	163	41 - Cotisation exonérée hors frais de gestion
	42 - Cotisation lissée (17)	161	43 - Cotisation exonérée lissée avec frais de gestion (17)
44 - Total droits fixes (19)		152	45 - Total de taxe pour frais de chambres de métier et de l'artisanat
			313
46 - Frais de gestion (18)			28
47 - Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat			341
189 - INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (28)			1 828
192 - INFORMATION : Lissage 2017 de l'augmentation de cotisation (31)			+ 7 / an
194 - MONTANT DE VOTRE IMPÔT (lignes 25+35+47+61+69+84+95+119+154+160+175+182+188 si services)			2 192